SESSION AGREMENT NATATION

Madame, Monsieur,

L'école a programmé cette année des séances de natation (le jeudi de 10h à 12h pour les élèves de CP et le vendredi de 13h20 à 15h30 pour les élèves de CM2 du 10/04/2018 au 22/06/2018). Nous faisons appel à vous, pour renforcer le taux d'encadrement nécessaire à cet enseignement. Pour aider à l'encadrement des séances de natation, les accompagnateurs doivent être préalablement agréés par la Direction Académique (agrément « à vie » !)

La **session se déroulera de la manière suivante :**

- un test aquatique qui consiste en un départ plongé ou sauté, suivi d'une nage ventrale sur 25 mètres à l'aller, d'un retour en nage dorsale et de la recherche d'un objet lesté à 2 m de profondeur (Pas de prise de temps ! pas de note technique !)
- une formation théorique animée par le Conseiller Pédagogique de Circonscription portant sur les domaines de la réglementation, de l'intervention pédagogique en cours de séance et de l'utilisation du matériel.
- une mise en situation pratique

La durée de chaque session d'agrément est de 2h environ. **La partie « test », menée par un MNS, la partie théorique et la partie « mise en situation », menées par un conseiller pédagogique sont toutes les trois obligatoires.** Chaque personne devra venir avec sa tenue de bain.

Merci de faire part de votre intention de participer **(nom, prénom et date de naissance)** à **la session du vendredi 16 mars 2018 de 18h30 à 20h30 à l'Aquapaq de Quimperlé avant le 15 mars 2018, à la directrice.**

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet, recevez, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

L'équipe enseignante